

# C.C.A.S DE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR

# SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 4 NOVEMBRE 2022 À 8H, SALLE LE CHÊNE ET L'OLIVIER 2 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR FRANÇOIS DE CANSON, PRÉSIDENT

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 28 octobre 2022

### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

Monsieur François de CANSON, *Président* - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° adjointe - Madame Catherine BASCHIERI, *Vice-Présidente, 7° adjointe* - Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe - Monsieur Daniel GRARE, *conseiller municipal* - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° adjoint - Madame Nicole CAVAZZONI - Madame Simone CHALMETON - Madame Régine GHIO - Madame Arlette GRARE - Monsieur Michel GUIMBERT - Madame Danielle PENICAUT - Madame Paulette WAGNER.

### **ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES:**

Madame Joan BOUWYN, conseillère municipale - Madame Marine POMAREDE, conseillère municipale - Madame Nathalie RUIZ, conseillère municipale - Madame Joséphine LE PEUTREC.

Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part :
17	17	13

Madame Galatée ROCHER, Directrice du C.C.A.S. est désignée à l'unanimité à 13 voix pour, comme Secrétaire de séance.

**APRÈS AVOIR** procédé à l'appel nominal des membres du Conseil d'Administration et constaté le quorum, **MONSIEUR LE PRÉSIDENT**, déclare la séance ouverte.

# **DÉLIBÉRATION N°35/2022**

## AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AVEC LE COS BEAUSÉJOUR GESTIONNAIRE DU CLIC HADAGE

Madame Catherine BASCHIERI, Vice-Présidente, 7° adjointe, propose au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'établir une convention avec le Centre Gériatrique COS Beauséjour gestionnaire du Centre Local d'Information et de Coordination HADAGE - 1 avenue du XVème Corps — 83400 HYERES LES PALMIERS — Représenté par Monsieur Giancarlo BAILLET, Directeur et d'attribuer une subvention s'élevant 0,16 € / habitant soit 1 662,24 € (mille six cent soixante deux euros et vingt quatre cents) pour l'exercice 2022.

Accusé de réception en préfecture 083-268302064-20221104-041122\_3522CCAS-DE Reçu le 04/11/2022

Le CLIC HADAGE a pour mission d'offrir aux personnes âgées londaises et aux professionnels du secteur sanitaire et social, un pôle informatif et une structure de coordination, d'évaluation, de suivi et d'expertise médico-sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE: ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, 13 voix pour.

Monsieur François de CANSON, *Président* - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° adjointe - Madame Catherine BASCHIERI, *Vice-Présidente*, 7° adjointe - Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe - Monsieur Daniel GRARE, *conseiller municipal* - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° adjoint - Madame Nicole CAVAZZONI - Madame Simone CHALMETON - Madame Régine GHIO - Madame Arlette GRARE - Monsieur Michel GUIMBERT - Madame Danielle PENICAUT - Madame Paulette WAGNER.

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la convention.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget primitif pour la subvention 2022.

DIT que les frais afférents seront imputés à l'article 65746 du budget du C.C.A.S.

Fait à La Londe les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour Extrait Conforme,

#### Le Président

Maire Président de Méditerranée Porte des Maures Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

### François de CANSON



### **DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS:**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe les Maures Hôtel de ville — BP 62 — 83250 La Londe les Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet: <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>